

**ACCORD DE CONFIDENTIALITE**  
**ET AUTORISATION DE FIXATION DE CESSION DE DROIT, A TITRE GRATUIT,**  
**POUR TOUTE EXPLOITATION AUDIOVISUELLE ET DERIVEE DU PROGRAMME**  
**PROVISOIREMENT OU DEFINITIVEMENT INTITULE "TABS"**

Nom et prénom usuel **des 2 parents** / du tuteur / du représentant légal\* (\*rayer mentions inutiles) :

Nom / Prénom / Adresse Parent 1 :

Email Parent 1 :

Tel Parent 1 :

Nom / Prénom / Adresse Parent 2 :

Email Parent 2 :

Tel Parent 2 :

Nom et prénom usuel du Mineur :

Date et lieu de naissance :

**A LIRE TRES ATTENTIVEMENT AVANT DE SIGNER**

HUBERT PROD SAS (ci-après « le Producteur »), société par actions simplifiée au capital de 45 000 €, dont le siège social est situé 22 avenue d'Eylau 75 116 PARIS, enregistrée au registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 804 438 867, produit un programme audiovisuel provisoirement ou définitivement intitulé «TABS» (le « Programme »), qui consiste à organiser des surprises, et qui est destiné notamment à être diffusé par tous moyens de diffusion (TV, internet, réseaux sociaux, VOD, SVOD, etc) sur tous territoires.

**Je m'engage à ce que moi, Parent, et le Mineur respectons une stricte obligation de confidentialité à l'égard de toutes informations dont nous pourrions avoir connaissance lors du tournage (ci-après « les Informations Confidentielles), relatives directement ou indirectement au Programme, quelle que soit leur nature (notamment, sans que cette liste ne soit exhaustive : le déroulement, l'animateur, les intervenants, le contenu, etc...), et ce jusqu'à la fin de la diffusion du Programme.**

**Je m'engage également à ce que le Mineur ne communique aucune information, ou photo, ou enregistrement à un tiers, ou publiquement, au sujet des Informations Confidentielles. Je m'engage notamment formellement à ce que le Mineur ne diffuse aucune information ni aucune image sur les réseaux sociaux quels qu'ils soient (Facebook, Instagram, Twitter, Snapchat, forums, etc...) ni à aucun journaliste, aucun média, aucun site internet et aucun tiers.**

**Je reconnais et conviens que les Informations Confidentielles représentent un investissement important en termes de temps, d'effort et de coût de la part d'HUBERT PROD SAS et procurent à HUBERT PROD un avantage concurrentiel significatif dans son activité. Je reconnais que les dommages causés à HUBERT PROD SAS du fait de la divulgation des Informations Confidentielles seraient d'une exceptionnelle gravité et que ma responsabilité pourrait être engagée.**

**S'IL EST ETABLI QU'UNE PERSONNE A DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT RENDU PUBLIQUE UNE INFORMATION CONFIDENTIELLE RELATIVE AU PROGRAMME OU A SON TOURNAGE, LA PERSONNE A L'ORIGINE DE CETTE DIVULGATION D'INFORMATION CONFIDENTIELLE S'ENGAGE A SUPPORTER TOUTES LES**

**CONSEQUENCES, NOTAMMENT FINANCIERES QUI POURRAIENT ETRE TRES CONSEQUENTES, RESULTANT DU DOMMAGE SUBI PAR LA SOCIETE HUBERT PROD SAS ET PAR LE DIFFUSEUR.**

Je m'engage en particulier à ce que le Mineur ne prenne aucune photo ou vidéo ou enregistrement, à aucun moment, du tournage, des participants, de l'animateur, des équipes de production, etc.

Je déclare exercer l'autorité parentale sur le Mineur ou avoir été dûment habilité par le(s) titulaire(s) de l'autorité parentale pour signer le présent document, avoir pleinement connaissance du concept du Programme, de la charte relative à la participation de mineurs à des émissions de télévision (Annexe 1), de la volonté du Mineur d'être filmé et confirme bien volontiers, par la présente, donner mon autorisation à titre gratuit pour que l'image, la voix, les propos du Mineur, les autres attributs de la personnalité du Mineur et/ou éléments biographiques le concernant communiqués à l'occasion de la préparation et/ou du tournage du Programme puissent être, ensemble ou séparément, fixés, captés, filmés, photographiés, enregistrés, reproduits et communiqués au public selon les modes d'exploitation prévus ci-dessous, par tout procédé et sur tout support, et cède à titre gratuit les droits d'utilisation y afférents au Producteur et/ou toute autre société qu'elle se substituerait.

Le Producteur pourra ainsi dans le monde entier et pendant une durée de trente ans :

- Télé/radiodiffuser tout ou partie du Programme au sein de la même émission ou non (ex best of) et/ou de ses éléments promotionnels (bandes-annonces, teasers, etc.) et/ou des images extraites du Programme sans limitation d'actes de diffusion par voie hertzienne, câblée et par satellite en mode analogique ou numérique (en ce compris la TNT et des applications DVBH ou UMTS), sur toute chaîne gratuite, payante, par pay per view, catch-up tv ou nvod ou svod ; communiquer tout ou partie du Programme en tout lieu recevant du public.
- Mettre à la disposition du public, à titre commercial ou non, tout ou partie du Programme et/ou de ses éléments promotionnels et/ou des images extraites du Programme (avec ou non dissociation du son et des images) sur tout réseau numérique permettant la communication interactive à distance et notamment par le réseau Internet ou par tout réseau de télécommunication, sous forme de téléchargement ou par simple visualisation (streaming) par des procédés ou services tels que notamment la VOD, podcast, applications mobiles, etc, en accès gratuit ou payant, simultané ou différé.
- Reproduire tout ou partie du Programme et de ses éléments promotionnels sur tout support numérique ou analogique aux fins des exploitations prévues ci-dessus ainsi que sur tout support phonographique ou vidéographique destiné à la vente, au prêt ou à la location au public.
- Reproduire mes nom, prénom, surnom, pseudonyme, mon image, mes propos, ma voix et/ou tout élément biographique me concernant communiqué à l'occasion du tournage et/ou toute image extraite du Programme sur tout support graphique en relation avec le Programme tels que presse écrite, magazine, ouvrages littéraires, etc.
- Reproduire les nom, prénom, surnom, pseudonyme, l'image, les propos, la voix et/ou tout élément biographique concernant le Mineur communiqué à l'occasion du tournage et/ou toute image extraite du Programme sur tout support graphique ou numérique en relation avec le Programme dans le cadre d'une exploitation sous forme de produits de merchandising physiques (jeux de sociétés, objets divers, etc.) ou électroniques (sonneries, fonds d'écrans, logos, MMS, etc.) à des fins commerciales ou promotionnelles.

J'autorise en outre le Producteur à titre gratuit à exploiter les enregistrements pendant toute la durée légale de protection y afférents, à des fins de promotion de ses activités ou de celles du groupe auquel il appartient, ainsi que sous forme d'extraits exploités sur tous supports, mode d'exploitation et formats, notamment dans le cadre d'exploitation de vidéogrammes, de communication au public, dans des programmes audiovisuels, des best of. Je reconnais et accepte que les enregistrements pourront le cas échéant être montés, adaptés et faire l'objet d'incrustation de logos (notamment celui du diffuseur), d'adjonctions de commentaires et plus généralement de tous moyens d'habillage des images ; ces décisions relevant des seuls choix éditoriaux du Producteur.

Je reconnais et accepte que le présent accord n'oblige nullement le Producteur à exploiter les enregistrements ; le Producteur ne saurait être tenu responsable d'une exploitation partielle ou d'une absence de diffusion du Programme.

Je reconnais expressément, en mon nom et pour le compte du Mineur, que l'autorisation de fixation et la cession des droits, objets des présentes, ne pourront, en aucun cas entraîner une rétribution de quelque nature et à quelque titre que ce soit que ce soit à mon profit et/ou au profit du Mineur.

Sauf accord préalable écrit du Producteur, je ne suis pas autorisé(e), et le Mineur non plus, à faire état ou exploiter à titre commercial ou non ma/notre participation au Programme, ni à communiquer, de quelque manière que ce soit, auprès des médias, ou sur les réseaux sociaux, ou support tout support de communication public, à ce sujet. Je garantis en outre l'exactitude des renseignements fournis et pouvoir valablement accorder les autorisations et cessions prévues aux présentes, sans contrevenir aux droits d'un tiers, ni à une quelconque disposition liée à mon

statut professionnel. Je renonce à exercer à l'encontre du Producteur et de ses ayant droits toute demande, action ou recours de quelque nature que ce soit relatif aux présentes.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ 2022 en 4 exemplaires dont un remis à chaque signataire ce jour.

**SIGNATURE des parents / du tuteur / du représentant légal\***

**SIGNATURE MINEUR**

(\* rayer mentions inutiles) + faire précéder de la mention  
manuscrite de chacun des parents :

« Bon pour autorisation de fixation et cession de droits »

#### **ANNEXE 1 - Charte relative à la participation de mineurs à des émissions de télévision**

Aux termes de sa délibération du 17 avril 2007, le CSA a demandé aux services de télévision français que la participation de mineurs à leurs émissions soit encadrée par une charte.

Afin de prendre en compte la sensibilité et la vulnérabilité particulières des mineurs et respecter la personne de l'enfant, il convient de porter une attention particulière tant à l'image qui est donnée du mineur du fait de sa participation à une émission de télévision qu'aux conditions dans lesquelles le mineur est accueilli pour participer à une émission.

Le fondement et l'application de la charte reposent sur le respect des principes de liberté d'expression et d'information tels que consacrés, notamment, par l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme et tels qu'interprétés par les juridictions.

A ce titre, il est rappelé que la protection des droits de la personnalité, tel que le droit à l'image, peut céder devant les nécessités de l'information.

1) Champ d'application de la charte La présente charte s'applique aux émissions accueillant des mineurs autres que les oeuvres de fiction cinématographiques et audiovisuelles. Elle est annexée aux autorisations signées par les titulaires de l'autorité parentale.

2) La participation des mineurs à une émission télévisée :

Le ou les titulaires de l'autorité parentale et le mineur doivent avoir connaissance du thème de l'émission, de son objet et, dans la mesure du possible, de son titre lorsqu'ils donnent leur consentement à la participation du mineur. Afin de préserver l'épanouissement physique, mental, moral et affectif des mineurs, le traitement de leurs témoignages - tout en restant fidèle au concept de l'émission télévisée ou à sa ligne éditoriale tels que préalablement précisés au mineur et aux titulaires de l'autorité parentale - doit éviter la dramatisation ou la dérision. L'intervention d'un mineur dans le cadre d'une émission de télévision ne doit pas nuire à son avenir et doit préserver ses perspectives d'épanouissement personnel. A cet effet, la participation du mineur à une émission de télévision ne doit pas le réduire aux difficultés qu'il rencontre dans le cours de sa vie.